

LE PROGRAMME **Application et société**

**750 k\$
sur 3 ans**

Lignes directrices du programme

Le RCS octroiera jusqu'à 750 000 \$ pour aider des équipes de recherche de pointe sur les QEJS à entreprendre des recherches innovantes d'impact qui visent à faciliter l'application de la médecine régénératrice au profit de la société.

Échéancier :

- Les lettres d'intention (LI) seront acceptées à partir du mercredi 1^{er} septembre 2021.
- La date limite pour la réception des lettres d'intention sera le mercredi 22 septembre 2021 à 23 h 59, heure du Pacifique.
- Les dossiers complets de demande de subvention des demandeurs admissibles seront acceptés à partir du vendredi 24 septembre 2021.
- La date limite pour la réception des dossiers complets de demande de subvention sera le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 23 h 59, heure du Pacifique.

Les lettres d'intention et dossiers complets de demande de subvention doivent être transmis par le biais de la plateforme en ligne ProposalCentral.

Une fois la LI et/ou demande complète reçue, un message de confirmation apparaîtra à l'écran sur le site ProposalCentral et un courriel de confirmation de pcsupport@altum.com sera envoyé au demandeur. Ajoutez pcsupport@altum.com à la liste des expéditeurs sûrs pour garantir la réception de la confirmation de la réception de la demande.

Si AUCUN courriel de confirmation N'EST reçu de ProposalCentral dans les 48 heures suivant la transmission de la demande, il reviendra de communiquer avec le RCS et de s'assurer que le dossier de demande a bien été reçu par le RCS.

L'attribution du financement est conditionnelle à la signature de l'accord de contribution du RCS avec le gouvernement du Canada pour l'exercice 2022-2025.

À propos du Réseau de cellules souches :

Le Réseau de cellules souches (RCS), qui célèbre 20 ans d'existence, est un organisme national sans but lucratif qui soutient la recherche sur les cellules souches et la médecine régénératrice, la formation de la prochaine génération de personnel hautement qualifié et l'organisation d'activités de rayonnement à travers le Canada. Le but du RCS est de faire avancer la recherche scientifique du laboratoire à la clinique, dans l'intérêt de tous les Canadiens. Le RCS a bénéficié du soutien du gouvernement du Canada depuis sa création en 2001. Ce financement stratégique, évalué à 118 M\$, a permis d'appuyer environ 200 groupes de recherche de calibre mondial, d'aider 4 100 stagiaires et de catalyser 24 essais cliniques. Faire progresser la recherche pour améliorer la santé des gens.

Programme Application et société :

Le RCS est heureux d'inviter les chercheurs à présenter des propositions de projets dans le cadre de son programme Application et société. Le programme soutiendra des équipes éminentes de recherche prêtes à entreprendre des projets de recherche liés aux QEJS (questions éthiques, juridiques ou sociales) qui visent à lever les obstacles à l'application de la recherche innovante sur la médecine régénératrice. Les sujets touchés peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter : la modernisation réglementaire ; les défis juridiques et politiques soulevés par les technologies émergentes ; la gouvernance éthique ; les voies d'accès au marché ; le remboursement ; l'adoption par les systèmes de santé ; les connaissances et l'engagement des patients ; la confidentialité ; la collecte et l'utilisation des données ; et l'éducation du public ou la sensibilisation des consommateurs. Les projets retenus comprendront un programme de développement du personnel hautement qualifié (PHQ) destiné à former la prochaine génération de chercheurs de pointe sur les QEJS. Le RCS encourage les responsables des projets de recherche liés aux QEJS à inclure dans leur équipe des chercheurs affiliés à des laboratoires humides.

Les subventions du programme Application et société sont d'un montant maximal de 750 000 \$ chacune et d'une durée de 34 mois (la période de subvention est du 1^{er} avril 2022 au 31 janvier 2025). Les dossiers complets de demande doivent comprendre un plan stratégique ainsi que des justificatifs budgétaires qui correspondent à ce plan. Les demandeurs doivent aussi présenter un budget distinct décrivant en détail comment les fonds demandés au RCS seront utilisés. Tout partenariat avec une entreprise/un groupe industriel, un organisme sans but lucratif, une fondation, un organisme caritatif, un établissement, un hôpital ou une université de recherche, ou une entité gouvernementale sera considéré comme un atout important d'une proposition de projet. Les partenariats ainsi que les sources de contribution (en nature ou financière) supplémentaires entraîneront un meilleur classement de la demande lors de son évaluation. Les salaires des chercheurs principaux et les coûts indirects peuvent être inscrits sous la rubrique « soutien institutionnel en nature » (salaires des CP à raison de 10 % et coûts indirects à raison de

40 %). Les collaborations avec d'autres chercheurs basés au Canada de même que l'expertise multidisciplinaire sont des facteurs qui favoriseront également le bon classement d'une proposition. Les demandes conformes aux principes d'EDI sur le plan de l'embauche, de la composition de l'équipe de recherche, de la formation et des méthodologies scientifiques seront également favorisées.

Les demandes admissibles seront jugées suivant un processus d'examen reposant principalement sur des pairs experts étrangers. Les projets seront ensuite évalués par le [Comité de gestion de la recherche](#) (CGR) en fonction de leur conformité stratégique au mandat du RCS et les décisions de financement seront prises par le conseil d'administration sur la base des recommandations du CGR. Les demandeurs retenus devront présenter aux instances administratives du RCS un rapport d'état d'avancement, lorsque demandé, et le CGR du RCS assurera une surveillance régulière du projet pour vérifier qu'il progresse de façon satisfaisante.

Critères particuliers :

Les projets doivent :

- Être de nature prospective et répondre à des problèmes substantiels d'application clinique qui peuvent empêcher les thérapies fondées sur la médecine régénératrice et les technologies émergentes connexes de passer du laboratoire au chevet des patients ;
- Être porté par une équipe d'experts sur les QEJS, qui peuvent comprendre des chercheurs qui n'ont pas été précédemment financés par le RCS.
- Inclure le développement du personnel hautement qualifié (PHQ) sur les QEJC comme pilier fondamental de la proposition destiné à bâtir la prochaine génération de chefs de file de la recherche sur les QEJS.
- Les plans du projet doivent comprendre des détails sur la façon dont la recherche sera utilisée par les récepteurs et fournir des lettres des récepteurs (p. ex., des groupes de patients, cliniciens, utilisateurs du domaine des politiques publiques) qui démontrent leur intérêt pour les résultats de la recherche.
- Permettre au Canada d'être concurrentiel au sein de l'environnement mondial de la recherche ou renforcer le leadership international canadien en matière de recherche sur les QEJS.
- Renforcer les connaissances et les capacités du Canada relatives à l'application de la recherche sur la médecine régénératrice.
- Comprendre des partenariats avec des entités extérieures au gouvernement fédéral qui fournissent des contributions en nature ou financières.

Exigences générales :

- Les projets doivent être en rapport avec la médecine régénératrice ; la médecine régénératrice est la discipline médicale qui met au point des méthodes de régénération, de réparation ou de remplacement de cellules, d'organes ou de tissus endommagés ou malades. La médecine régénératrice englobe la génération et l'utilisation de cellules souches thérapeutiques, l'ingénierie tissulaire et la production d'organes artificiels. *Les projets se rapportant au cancer doivent être de nature régénératrice et/ou s'appuyer sur les cellules souches pour résoudre le problème évoqué.*
- Les projets doivent faire preuve d'excellence et d'innovation en recherche.
- Les projets doivent s'inscrire dans un cadre translationnel.
- Les recherches associées aux projets doivent prendre en considération les questions de sexe et de genre, s'il y a lieu.
- Les étapes importantes et les éléments livrables des projets doivent être réalistes et raisonnables compte tenu du cadre budgétaire présenté.
- Les projets doivent être de nature collaborative et être soutenus par des équipes dynamiques de composition diversifiée et représentative de la société canadienne et de tous les stades de carrières de recherche.
- Les projets doivent inclure une explication de la manière dont une culture de l'inclusion et de la diversité sera encouragée et maintenue au sein de l'équipe.
- La demande doit décrire un plan bien conçu de formation des stagiaires (PHQ) qui favorisera l'apport de talent nouveau au sein de l'écosystème de la recherche sur les cellules souches.
- Toute collaboration internationale qui renforcera l'activité de recherche et l'impact mondial potentiel est également encouragée.
- Les projets doivent inclure un plan de transfert des connaissances qui décrit comment la recherche sera rendue accessible aux utilisateurs de connaissances hors des cercles universitaires. Veuillez prendre note que la [Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications](#) doit être appliquée pour garantir que les résultats de la recherche seront accessibles au public.
- Les projets doivent inclure un plan de gestion des données, s'il y a lieu. La [Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications](#) doit être utilisée comme guide pour l'élaboration de ce plan.
- Chaque projet doit être distinct de toute autre demande présentée au RCS afin d'éviter tout dédoublement du financement accordé à la recherche par les divers programmes du RCS.
- Un demandeur ne peut être chercheur principal que pour une seule lettre d'intention et demande de subvention par programme.

- Les chercheurs désirant obtenir une subvention du RCS doivent être basés dans un établissement admissible aux programmes des trois organismes subventionnaires fédéraux et doivent être eux-mêmes admissibles à obtenir des fonds des trois organismes.
- Pour obtenir les fonds demandés, les demandeurs retenus doivent signer un accord de subvention normalisé du RCS, et doivent assumer les droits et les obligations qui en découlent. Ces obligations comprennent l'exigence de présenter des rapports d'état d'avancement du projet aux instances administratives du RCS, lorsque demandé, et de reconnaître le RCS comme organisme subventionnaire.

Processus de demande pour le programme Application et société :

La présentation d'une lettre d'intention (LI) est obligatoire pour ce programme. Les LI seront utilisées pour déterminer les exigences en matière d'examen par les pairs, évaluer le niveau d'intérêt pour les programmes du RCS et s'assurer que les projets cadrent avec le mandat de médecine régénératrice du RCS. Les responsables des LI acceptées seront invités à présenter un dossier complet de demande de subvention à partir du vendredi 24 septembre 2021.

Les questions relatives aux LI et aux dossiers complets de demande de subvention doivent être adressées à Rebecca Cadwalader (rcadwalader@stemcellnetwork.ca) ou Jon Draper (jdraper@stemcellnetwork.ca).